

FLASH SANTÉ

MSA du Rhône
www.msa69.fr



La MSA du Rhône

vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 2010

Vos droits

Franchises et participations forfaitaires



La participation forfaitaire est une somme de 1 € déduite de vos consultations généralistes et spécialistes, radios et actes de biologie avec un maximum de 4 € par jour et plafonnée à 50 € par an.

La franchise médicale est une somme prélevée sur vos remboursements maladie, d'un montant de :

- ✓ 0,50€ par boîte de médicament
- ✓ 2,00€ par transport (plafond journalier de 4€)
- ✓ 0,50€ par acte paramédical. (plafond journalier de 2 €)

La franchise médicale est également plafonnée à 50 € par an.

Si vous réglez vos soins ou vos médicaments : la retenue est déduite directement de vos remboursements.

Si vous n'avez pas fait l'avance des frais : la retenue est différée.

Dans ce cas, participations forfaitaires et franchises médicales seront retenues lors d'un prochain remboursement pour vous même ou l'un de vos ayants droit (conjoint, enfant...).

Il peut y avoir un décalage entre la date des soins et le moment où s'effectue la déduction sur votre relevé de remboursement.

Contact : Service Prestations Santé

Le « rendez-vous prestations MSA » : qu'est ce que c'est ?

Le « rendez-vous prestations MSA » est un entretien personnalisé d'une heure, avec l'un de nos collaborateurs, pour vous aider à faire le point sur vos droits.

À quel moment ce rendez-vous peut-il vous être utile ?

Il peut s'avérer utile lors de tout changement dans votre vie professionnelle, familiale ou personnelle.

La MSA vous accompagne et propose de faire un bilan, avec vous, des démarches administratives à effectuer.

Contact : Ingrid Mialon / Service Social

Élections MSA : du 5 au 20 janvier, dites OUI, votez !

L'année 2010 débute par un moment fort pour l'institution et ses ressortissants. Du 5 au 20 janvier, plus de 3 millions d'électeurs sur l'ensemble du territoire national, dont 36 000 dans le département du Rhône, sont appelés à élire les délégués cantonaux qui les représenteront pour les 5 prochaines années, durée de leur mandat.



Alors que les débats sur l'avenir de la protection sociale et les réformes nourrissent l'actualité, il appartient à la population agricole et rurale de faire entendre sa voix :

- ✓ pour garantir la pérennité d'un régime qui défend ses intérêts et en lequel elle croit,
- ✓ pour préserver la double spécificité d'organisation professionnelle et d'institution mutualiste qui le distingue des autres régimes de Sécurité sociale,
- ✓ pour exprimer son adhésion aux valeurs fondamentales de solidarité, de responsabilité et de démocratie qui, depuis toujours, constituent le socle de ses actions.

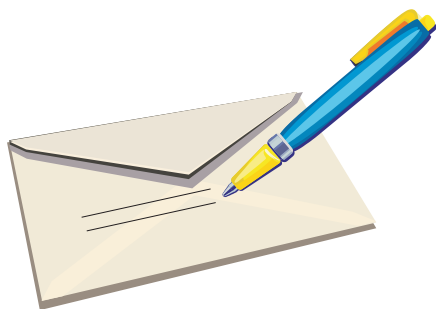
La mobilisation de chacun de vous est indispensable, du 5 au 20 janvier 2010, dites OUI à la MSA et à ses valeurs, votez !

Voter, c'est simple !

Tous les électeurs ont reçu leur matériel de vote début janvier. Il appartient alors à chacun de vous de faire entendre votre voix en renvoyant votre bulletin de vote à la MSA, sans oublier de signer l'enveloppe T, **avant le 20 janvier 2010**, minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Plus d'informations sur : www.electionmsa2010.fr

Contact : Cellule Elections MSA



Votre santé

Votre examen de santé gratuit



Les raisons peuvent être nombreuses pour éviter les examens de prévention :

- « je suis déjà suivi » ;
- « je suis jeune tout va bien » ;
- « je n'ai pas le temps » ;

Pourtant, il faut savoir que faire un bilan de prévention permet de faire le point sur sa santé et d'être rassuré, mais aussi de détecter des petites anomalies, qui peuvent être prises en charge avant qu'elles n'engendrent de plus graves problèmes de santé... :

- ✓ on peut être traité plus simplement et plus rapidement,
- ✓ on évite les « désagréments » de la maladie à un stade plus avancé,
- ✓ on peut « planifier » les rendez-vous et examens médicaux,
- ✓ on évite un arrêt de travail ou on le réduit considérablement.

La MSA vous propose tous les 10 ans un bilan de santé. Cette année, sont concernés les cantons de Beaujeu, Belleville, Thizy, Amplepuis et Lyon. Tous les adhérents de ces secteurs, ayant en 2010 entre :

- 30 et 34 ans ;
- 40 et 44 ans ;
- 50 et 54 ans ;
- 60 et 64 ans ;
- 70 et 74 ans (*)

recevront une invitation personnelle à domicile : alors surveillez votre boîte aux lettres et inscrivez-vous !

(* les autres tranches d'âge seront invitées dans 5 ans)

Contact : Cellule Prévention Santé

Pour contacter :

le service Prestations Santé au 04 78 92 63 51 ou sante@ain-rhone.msa.fr

la cellule Prévention Santé au..... 04 78 92 63 42 ou 04 78 92 32 29

le service Social, Ingrid MIALON au..... 04 78 92 63 69 ou mialon.ingrid@ain-rhone.msa.fr

la cellule Elections MSA au..... 04 78 92 31 51 ou formulaire en ligne sur www.msa69.fr



www.msa69.fr